

Décision du Président Achat d'un véhicule 100 % électrique Titulaire : SODILINE OPEL

 $2025 - D - n^{\circ}$

Le Président de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N° DC2025-192 en date du 14 octobre 2025 portant délégation de pouvoir au Président,

VU l'arrêté N° 2025-A-648 du 17 octobre 2025 portant délégation temporaire du Président à Mr ROUSSEL DEVAUX, Directeur Général des Services,

CONSIDERANT la proposition commerciale relative à l'achat d'un véhicule du type OPEL CORSA GS ELECTRIC à passer avec SODILINE OPEL sis 6 Ter boulevard de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES (94100),

CONSIDERANT que l'achat dudit véhicule a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

VU les termes de la proposition commerciale correspondante,

DECIDE

ARTICLE 1:

De signer l'offre commerciale d'achat d'un véhicule du type OPEL CORSA GS ELECTRIC à passer avec SODILINE OPEL sis 6 Ter boulevard de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES (94100), d'un montant de 36.176,56 € TTC.

ARTICLE 2:

De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial Paris Est Marne & Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

ARTICLE 3:

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Fait à Champigny-sur-Marne, le

29 OCT 2025

Pour le Président absent et par délégation, Le Directeur Général des Services

François ROUSSEL-DEVAUX

La présente décision publiée le est exécutoire à la date du

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture 094-200057941-21251029 D2925-219-AR Date de télétransnission : 29/10/2025 Date de réception préfecture : 29/10/2025